



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

La lettre de La Michodière

N°13-2017 – 31 mars 2017

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

RSI : UNE NEGOCIATION SUR LES RAILS

Dans le cadre de la reconfiguration du réseau des caisses RSI, le **SNFOCOS a structuré ses différentes revendications autour de 3 axes** qui sont, aujourd'hui, repris par l'employeur:

- La gestion de la phase transitoire 2017-2018 et des situations « particulières » subséquentes.
- La classification des Directeurs, Agents comptables et agents de direction au vu de la catégorie des caisses fusionnées ;
- Les problématiques liées à la gestion de la carrière des agents de direction : nomination, mobilité, formation et cessation de fonctions.

Les principales revendications de notre organisation sont sur ces 3 points :

Gestion de la période transitoire :

- Transparence dans les situations d'intérim et cumul de fonctions ;
- Transparence quant au dispositif de directeurs et agents comptables référents de gestion (désignation et rôle) et de préfiguration ;
- Etablir des règles de désignation des directeurs et agents comptables des caisses fusionnées excluant toute mobilité géographique imposée.

Classement des caisses et classification des emplois :

- Opposition au régime unique et aux transferts d'activité inter-régimes ;
- Veiller à garantir l'attractivité du régime RSI ;
- Simplifier le recours au dispositif technocratique de pesée des emplois de cadres et agents de direction.

Mobilité :

- Prise en compte de la mobilité fonctionnelle et de son indemnisation + statu quo quant aux conditions d'indemnisation de la mobilité géographique infra régionale ;
- Prise en charge de la double résidence sans limitation de durée ;
- Aide plus soutenue à la mobilité des conjoints au sein de l'institution et de l'administration en général.

Il importe que le **SNFOCOS, seul syndicat représentatif à même de porter les intérêts des cadres dirigeants et ayant démontré sa capacité à le faire**, soit en mesure d'exprimer les revendications des agents de direction du RSI et au-delà de l'encadrement car ce sont ces catégories qui portent, aujourd'hui et encore plus demain, le changement. Sinon, nous reviendrons à la dictature de l'arbitraire et aux petits arrangements entre amis, ce que veut et doit, à tout prix, éviter la négociation collective et paritaire.

Christian Porta, SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

RSI : une négociation sur les rails

Page 2 :

ARS : le Ministère confirme la fermeture de 2 ARS
Journée Culture et Travail : un dialogue nécessaire

Pages 3 et 4 :

Stop au RSI Bashing

Page 4 :

Le rapport du défenseur des droits confirme les analyses du SNFOCOS

Page 5 :

Motion du conseil d'administration de la CAF du Haut Rhin du 23 mars 2017
Brève : Egalité et diversité

Page 6 :

Extrait des analyses et revendications FO sur le numérique

AGENCES REGIONALES DE SANTE : LE MINISTRE CONFIRME LA FERMETURE DE 2 ARS



Les résultats du baromètre social 2016 ont été présentés la semaine dernière lors d'un CNC (Comité National de Concertation) et montrent encore une dégradation par rapport à 2015.

La délégation FO confirme son diagnostic : suppression de postes et charge de travail considérable engendrent des problèmes de santé et de la souffrance au travail.

A titre d'exemple, dans la nouvelle ARS Occitanie, 60 ETP sont vacants et les effectifs des délégations départementales ne sont toujours pas renforcés malgré les objectifs prioritaires affichés par le ministère.

La présentation du bilan social fait ressortir la perte de 1.000 ETP du plafond d'emploi des ARS depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. Entre 2010 et 2017 c'est l'équivalent de la suppression de deux agences de taille moyenne.

Le SNFOCOS lors du CNC des ARS relève que la fluidité des parcours entre le réseau sécurité sociale et ARS, qui était indiqué comme priorité dans le rapport LIBAULT, n'existe pas dans les faits : seuls 19% des 77 sorties d'agents privés ont consisté en un retour au sein du réseau, soit 14 pour toute l'année 2015.

De même seule la moitié des recrutements sous convention collective provient du réseau, ce qui affaiblit le transfert et le mixage des cultures des 2 réseaux.

Le nombre des praticiens conseils est également en diminution (- 24 médecins). Le SNFOCOS demande que soit reconnu le travail des praticiens conseils de niveau A avec un passage en niveau B à travail égal. Cette année 12 praticiens conseils sont en formation et devraient intégrer les ARS prochainement.

La délégation SNFOCOS

Eric Gautron – Hervé Froment

Yvonne Baudouin – Olivier Badouin

JOURNEE CULTURE ET TRAVAIL : UN DIALOGUE NECESSAIRE

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS a participé à la journée Culture et Travail qui avait lieu mercredi 29 mars à la Bourse du Travail à Paris.

Cette journée organisée conjointement par Jean-Claude Mailly (FO), Philippe Martinez (CGT) et l'écrivain Régis Debray avait pour ambition de réunir « les créateurs de singularités et les artisans du quotidien, les expériences et les projets ».



Toujours selon la tribune signée par Régis Debray et Ernest Pignon-Ernest, artiste plasticien, dans le Monde « Redonnons du souffle à la culture populaire » datée du 28 mars : « Les syndicalistes s'occuperaient seulement des salaires et des retraites, les intellectuels, de leur promo et de leur carrière ? Chacun chez soi, et les vaches seront bien gardées ? Non. »

Ainsi l'objectif de cette journée était de réunir des intellectuels, des artistes avec des représentants de CE. L'idée étant de renouer des liens entre le monde du travail et le monde culturel et intellectuel, souligner le rôle des CE et montrer des actions collectives exemplaires. Il est nécessaire de remettre en selle les CE et de former les militants pour l'accès à la culture afin que diminue l'autocensure des salariés pour qui « la culture ce n'est pas pour moi ».

Selon Jean-Claude Mailly : « Il n'y a pas que le travail qui émancipe, il y a aussi la culture. Il s'agit donc aujourd'hui d'aider à une prise de conscience, d'en faire un levier de libération ».

STOP AU RSI BASHING

Le modèle français de Sécurité Sociale a été conçu dans l'immédiat après-guerre et porte donc en lui les préoccupations de l'époque.

La Sécurité Sociale est ainsi organisée autour de 4 branches : maladie, vieillesse, famille et accidents du travail plus le recouvrement et du paradigme des 3 U : Universalité, Unicité et Uniformité.

Elle s'est, par ailleurs, construite avec un financement assis sur les revenus du travail, justifiant la gestion paritaire des organismes de sécurité sociale du régime général et l'administration des caisses RSI par un CA composé d'élus choisis par leurs pairs.

Les Travailleurs Indépendants (TI) : une population différenciée et atomisée

Pour les TI, la situation est, parfois, moins lisible que pour les salariés compte tenu de leur extrême diversité : le notaire peut-il être logé à la même enseigne que le petit commerce de proximité ou l'industriel ?

Cette diversité est accentuée par l'émergence récente d'un prolétariat indépendant issu de l'économie 2.0, sorte de bourse virtuelle où le micro entrepreneur offre sa seule force de travail sur un support dématérialisé, média oligopolistique et spoliateur de mise en relation entre l'offre et la demande.

Le RSI, régime dédié aux travailleurs indépendants, couvre, dans ce contexte, 7 millions de personnes.

Il est actuellement otage d'une campagne présidentielle indigne où, dans un bel élan de lâcheté généralisée, différents candidats cèdent aux sirènes de la démagogie pour apporter une réponse facile et électoraliste au mécontentement des travailleurs indépendants. Encore eût-il peut être fallu s'interroger sur les origines de ce mécontentement ?

Car, au-delà des dysfonctionnements informatiques quasi-inévitables liés à une gestion industrielle des cotisations et prestations c'est, à notre sens, la capacité des TI à s'acquitter de leurs cotisations qui doit être interrogée.

Des décennies d'austérité et l'illusion que le statut d'indépendant représente une possibilité de sortir des statistiques du chômage ont fragilisé cette population. La moitié gagne moins de 1000 €/mois ! Il importe que leur activité décolle enfin. Le TI veut travailler plus pour

gagner plus, c'est tout ; et le niveau d'acceptabilité du prélèvement ne sera plus le sujet.

Toutefois, il est bien évident que le régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants doit être repensé du fait des spécificités de la population couverte.

Aujourd'hui les solutions ne peuvent se concevoir qu'autour d'une alternative simple et lisible :

- Externaliser la Sécurité Sociale dans le secteur concurrentiel,
- Construire un régime de sécurité sociale adapté aux besoins des travailleurs indépendants.

Le RSI à la base de la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants au 21^{ème} siècle

La 1^{ère} solution apparaît, plus ou moins clairement, véhiculée par certains candidats à l'élection présidentielle qui, surfant sur le RSI bashing, voudraient supprimer ce régime pour ouvrir le marché aux intérêts du secteur de la banque-assurance.

Nul besoin de s'appesantir, nous voyons bien de qui il s'agit et où cela nous mène, y compris pour les salariés.

L'alternative serait de bâtir un régime de Sécurité Sociale dédié aux TI, pour les TI et administré par les TI. Il s'agit, ici, d'inventer la Sécurité Sociale du travailleur indépendant au 21^{ème} siècle.



Cette ambition se construira autour de **3 grands principes** : **agilité, adaptabilité et solidarité.**

Ce projet doit comporter **3 axes** : **politique, technique et humain.**

Au plan politique, nous devons réaffirmer avec force les attributions des Conseils d'Administration. En tant que représentants des travailleurs indépendants, ils doivent voir leurs prérogatives respectées. Il en est notamment ainsi quant à leur pouvoir de nomination et révocation des Directeurs, Agents Comptables et Médecins Conseils régionaux et - a fortiori - nationaux. C'est l'assurance que le travail dans les caisses répondra aux besoins et attentes.

Sur le plan technique, le régime doit être doté des moyens techniques lui permettant d'assurer pleinement ses missions. Le découplage du SNV2 constitue un préalable ; il en est de même pour la retraite où les moyens doivent être donnés au régime pour assumer le projet de Liquidation Unique des Régimes Alignés. Les impérities de l'informatique du RSI ont fait l'objet d'un article récemment ; que celui qui a des oreilles entende.

Sur l'aspect humain, la capacité du régime à évoluer n'est plus à démontrer. Il est passé d'un réseau de 90 caisses locales en 2006 à 13, 10 ans plus tard ! La qualité du dialogue social entre la Direction Générale et les syndicats représentatifs s'améliore constamment, il faut le dire. La méthode retenue consiste à organiser le débat au sein de Groupes Techniques et à construire les propositions qui sont ensuite portées en CPN.

Cet accord de méthode que le SNFOCOS porte depuis 2014 a permis d'aboutir dans la transparence et la sérénité à des accords sur la part variable et désormais c'est la classification des agents de direction qui est en discussion. Cela fera l'objet d'une prochaine communication.

S'il respecte ces orientations stratégiques, le RSI a toutes les qualités pour assurer la transition vers un nouveau système novateur de sécurité sociale dédié aux travailleurs indépendants.

Il contribuera à débureaucratiser l'institution en libérant les initiatives locales. Il y a, en effet, urgence à débureaucratiser la Sécurité Sociale, comme l'Etat plus généralement. Il est évident que la tendance au centralisme couplée à la standardisation des pratiques a généré un monstre soviétoïde qui aboutit à traiter le notaire de Strasbourg de la même manière que le restaurateur de la Côte d'Azur ou le prolétaire taxiteur ubérisé.

Nous ne referons pas, ici, le débat équité versus égalité mais la Solidarité doit être maintenue et, seul un régime attentif aux attentes protéiformes des indépendants, sera à même de la garantir. Il pourra même, alors, se doter de nouvelles missions : chômage, accès au logement, au crédit, etc...

Cette exigence requiert des administrateurs impliqués, formés et influents de manière à soutenir leur caisse et en assurer la représentation politique tout en veillant à la qualité du service rendu à leurs pairs.

Par ailleurs et enfin, dans ce contexte délétère, il importe



que chacun prenne conscience que le discours démagogique actuel sur le RSI peut avoir des conséquences dramatiques au quotidien. Les agents des caisses sont, tous les

jours un peu plus, livrés à la vindicte des ressortissants aiguisée par une campagne de dénigrement indigne. Incivilités et violences physiques sont le lot quotidien des agents du front office.

Nous apportons notre soutien aux agents et cadres des caisses, et en particulier en Midi Pyrénées.

Nous demandons instamment aux élus et candidats de tous bord de prendre immédiatement conscience des risques qu'ils font peser, par leurs discours immatures et inconséquents, sur des agents en charge d'une mission de service public qu'ils remplissent avec dévouement et professionnalisme et dans l'intérêt des assurés sociaux, dans tous les cas.

Christian Porta, SNFOCOS

LE RAPPORT DU DEFENSEUR DES DROITS CONFIRME LES ANALYSES DU SNFOCOS SUR LA DEMATERIALISATION

Dans son [rapport d'activité 2016](#) présenté en février dernier, Jacques Toubon pointe la réduction de l'accueil physique au profit d'internet en matière de prestations sociales. Il met notamment l'accent sur les difficultés d'accès parfois insurmontables des usagers et relève des failles dans le dispositif d'accompagnement.

C'est le numérique qui se développant dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement qui est dénoncé dans ce rapport : « les délégués sont unanimes à dénoncer l'amplification de l'inaccessibilité des services en raison de la suppression des services d'accueil, de la dématérialisation et de l'absence de réponse téléphonique ».

Enfin compte tenu de l'exclusion d'une partie non négligeable de personnes à l'accès à internet (27 % des personnes interrogées), Jacques Toubon appelle à renforcer l'accompagnement en créant des postes d'accueil du public et en développant des formations. Le SNFOCOS se réjouit de ce que le défenseur des droits confirme ses analyses sur ce sujet et sera vigilant sur les préconisations qui seront mises en place dans les organismes concernés.

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DU HAUT-RHIN DU 23 MARS 2017

En soutien au Conseil d'Administration de la CAF du Bas-Rhin, les administrateurs de la CAF du Haut-Rhin constatent que les équilibres historiques de notre réseau et sa gouvernance sont mis à mal.

Particulièrement inquiet sur l'avenir de la gouvernance de la branche famille, après la suppression des CERTI, la réforme de la gouvernance de Vies de Famille, la nationalisation de la gestion des centres de vacances, ..., le Conseil d'Administration de la CAF du Haut-Rhin réaffirme une nouvelle fois son attachement au maintien des conseils d'administration locaux. Il demande que le renforcement de leurs pouvoirs soit négocié en même temps que la future COG, afin d'éviter que de tels oukases du Directeur général ne se reproduisent.

Les administrateurs sont bafoués, leurs décisions ignorées par le niveau national, alors même qu'une bonne collaboration au niveau local entre les administrateurs et l'équipe de direction est constructive et particulièrement efficace vis à vis notamment de nos partenaires.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Haut-Rhin tient à rejoindre l'hommage appuyé de leurs collègues du Bas-Rhin à Michel REYSER qui fut directeur de la CAF 68 avant de prendre ses fonctions dans le Bas-Rhin. Grand professionnel et homme de convictions, il a toujours œuvré pour faire des CAF qu'il a dirigées des acteurs essentiels dans la vie des familles et des allocataires.

Adoptée à l'unanimité

Jacques RIMEIZE, Président du Conseil d'Administration



BREVE : EGALITE ET DIVERSITE

(Liaisons sociales quotidien du 24 mars 2017)

Un actif sur trois est discriminé dans l'emploi

L'emploi est de loin le premier **vecteur de discrimination** dans la société, puisqu'il est cité par 23 % de la population générale, devant les relations de voisinages (8%), l'école ou l'université (8%) ou même lors des contrôles de police selon le 10^{ème} baromètre du Défenseur des droits et de l'OIT publié le 23 mars. **Dans la population active, 34 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été discriminées, au travail (29%) ou lors d'une recherche d'emploi (18,5 %).**

L'âge et le sexe apparaissent comme les deux premiers critères de discrimination liés au travail (15%), suivis de l'origine ou de la couleur de peau (8%), du handicap ou de l'état de santé (6%) et des convictions religieuses (2%).

Chez les femmes, les discriminations liées au sexe sont quatre fois plus élevées que chez les hommes (24% contre 5,5%), et celles liées à l'âge sont également plus fortes (17% contre 14%). La grossesse et la maternité apparaissent comme le troisième motif de discrimination cité par les femmes (7%).

L'étude relève que ce sont les personnes au chômage qui sont le plus nombreuses à avoir été discriminées ces cinq dernières années (53%), devant les salariés du public (32%) et du privé (30%). Ceci s'explique notamment par le « profil spécifique de la population des chômeurs », où sont surreprésentées les personnes plus « exposées » aux discriminations : jeunes, personne en situation de handicap ou d'origine extra-européenne.

AGENDA

31 mars

Commission de suivi des CCN dans les ARS

10 avril

INC AT-MP

18 avril

Commission de suivi de l'intéressement

20 avril

INC AT-MP

21 avril

Groupe de travail paritaire sur les questions relatives aux agents de direction

[Voir ici la 10^{ème} édition du baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits et de l'OIT](#)

EXTRAIT DES ANALYSES ET REVENDICATIONS PRIORITAIRES DE FORCE OUVRIERE

SUR LE NUMERIQUE



Ouvrir une concertation (ministère + interlocuteurs sociaux) pour définir nationalement le « **droit à la déconnexion** ».

Repartir de l'**accord interprofessionnel de 2005 sur le télétravail** et ouvrir une nouvelle négociation interprofessionnelle sur le sujet afin que le télétravailleur reste « un salarié à part entière et non pas entièrement à part ».

Préserver la souveraineté technologique via une politique publique nationale ambitieuse et des moyens publics conséquents (cybersécurité, Internet des Objets, Imprimante 3D).

Instaurer un « **droit au maintien de la connexion** » tant pour les foyers en difficulté financière que pour les personnes handicapées, l'accès au réseau et à ses usages étant devenu une condition essentielle pour l'insertion tant professionnelle que sociale de chaque citoyen.

Pour la **consécration du droit à l'oubli** dans la législation française, seul à même de permettre à un particulier de faire disparaître ses données personnelles sur Internet.

Créer un « **service public de la donnée** » et renforcer les pouvoirs et les moyens de la CNIL et de la CADA, les pouvoirs publics ayant un rôle prédominant en matière de régulation d'Internet.

Lutter contre l'utilisation frauduleuse croissante du statut de travailleur indépendant et de la zone grise de ces travailleurs sans statut, permettant à l'employeur de transformer la relation salarié/ employeur en une relation de prestataire individuel/ donneur d'ordre, l'entrepreneur individuel supportant alors seul les dépenses fiscales et sociales pour une rémunération similaire voire inférieure le conduisant dans la précarité.

Les évolutions en termes d'organisation du travail, que ce soit en matière de télétravail ou d'espaces de travail, doivent être préalablement débattues et négociées avec les organisations syndicales et les IRP, en particulier le CHSCT dont le rôle est majeur sur les impacts concernant les conditions de travail des salariés, du fait de sa spécificité et de son expertise.

A retrouver en intégralité sur le site de Force Ouvrière

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS
SUR
LES RESEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS
SONT SUR
[FLICKR](#)